



Gestionnaire  
du Réseau de Transport d'Electricité

# PROJET DE LIGNE ELECTRIQUE COTENTIN MAINE

## Dossier de presse

***Analyse environnementale de l'aire d'étude  
du projet Cotentin Maine***

**27, 28, 29 juin 2007**

Contact presse

RTE - Laurence Lessard - 01.30.45.67.44 ou 06.69.51.21.86 - [laurence.lessard@rte-france.com](mailto:laurence.lessard@rte-france.com)

# PROJET COTENTIN MAINE

## SOMMAIRE

<b>POUR UN PROJET AJUSTE AU TERRITOIRE</b>	<b>P3</b>
<b>L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>P4</b>
<b>LES SPECIFICITES DE L'AIRE D'ETUDE</b>	<b>P5</b>
<b>RECHERCHE DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT</b>	<b>P6</b>
<b>UN DIALOGUE PERMANENT AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS LOCAUX</b>	<b>P8</b>
<b>UNE INFORMATION TRANSPARENTE</b>	<b>P10</b>
<b>EN BREF</b>	<b>P11</b>
<b>RTE, LE MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>P12</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b>	<b>P13</b>

# COTENTIN MAINE : POUR UN PROJET AJUSTE AU TERRITOIRE

**Les 27 juin (arrondissements de Mayenne, Laval, Château-Gontier), 28 juin (Avranches, Alençon, Saint-Lô, Coutances, Vire) et 29 juin (Fougères, Rennes), au cours de réunions de concertation locales, organisées sous l'égide des sous-préfets, RTE présente aux acteurs locaux l'analyse environnementale de l'aire d'étude.**

**Première étape dans la recherche progressive des fuseaux possibles pour le passage de la ligne électrique, ces réunions devraient permettre d'identifier les zones dans lesquelles il ne sera pas envisagé de fuseau.**

## **Ajuster le projet, au plus près du terrain**

Depuis la validation de l'aire d'étude par Jean-Louis Fargeas, Préfet coordonateur de la concertation (7/12/06), **près de 300 maires, des représentants d'association, des acteurs socio-économiques et agricoles ont été rencontrés par les membres de l'équipe Cotentin-Maine.** Ces entretiens sereins et constructifs ont essentiellement permis d'identifier les spécificités environnementales, économiques, patrimoniales ou culturelles des territoires communaux (ZAC, éoliennes, déviations routières,...).

Ainsi commune après commune, particularité après particularité..., RTE a renforcé sa connaissance approfondie de l'environnement local et de ses enjeux. Toutes ces informations sont intégrées, dès le début de la recherche des fuseaux, comme des spécificités à part entière devant faire l'objet d'une attention particulière.

## **Une expertise environnementale**

Par ailleurs, deux cabinets spécialisés dans l'environnement (C3E et GEOKOS) réalisent l'état initial du territoire à partir de diverses sources d'informations :

- **les données collectées** auprès des services de l'Etat qui permettent d'identifier les espaces protégés ou inventoriés pour leur intérêt au regard de préoccupations de cadre de vie, de patrimoine bâti ou naturel, de paysage, d'activités économiques (agriculture, tourisme, loisirs,...), de risques naturels (zones inondables,...) et de ressources (captage pour l'alimentation en eau potable,...) ;
- **les investigations sur le terrain** qui permettent de préciser ces informations et de les resituer dans leur contexte (modalité de répartition de l'habitat dispersé, analyse du paysage,...).

Chacune de ces données est analysée par rapport à sa sensibilité au passage d'une ligne électrique (par exemple, les rivières à saumon sont peu susceptibles d'être perturbées par le projet, même si elles sont très riches...).

D'ores et déjà, des approches plus précises ont été menées sur certains aspects de l'environnement, et notamment :

- **l'habitat** avec l'exploitation de la base de données topographique de l'IGN pour analyser finement la répartition du bâti (d'habitation et agricole) dans toute l'aire d'étude ;
- **le paysage** avec une réflexion spécifique sur les possibilités de franchissement des principaux reliefs qui sont globalement orientés Est-Ouest.

La mise en commun de ces différentes informations est essentielle pour la recherche des fuseaux de passage possibles. En effet, par superposition, RTE sera en mesure à l'occasion des premières réunions d'arrondissement d'identifier les zones les plus sensibles dans lesquelles aucun fuseau ne pourra être envisagé.

**L'objectif de RTE est de travailler, progressivement et dans la transparence avec les acteurs locaux, pour construire une vision partagée du territoire, et rechercher le fuseau puis le tracé de moindre impact.**

**Avant de s'engager plus loin dans la recherche du tracé, le résultat de ces échanges et de l'étude environnementale approfondie est soumis en toute transparence et au plus près du terrain aux acteurs de la concertation. Cette première étape de la concertation permettra d'identifier les parties de l'aire d'étude dans lesquelles RTE n'envisagera pas de fuseau.**

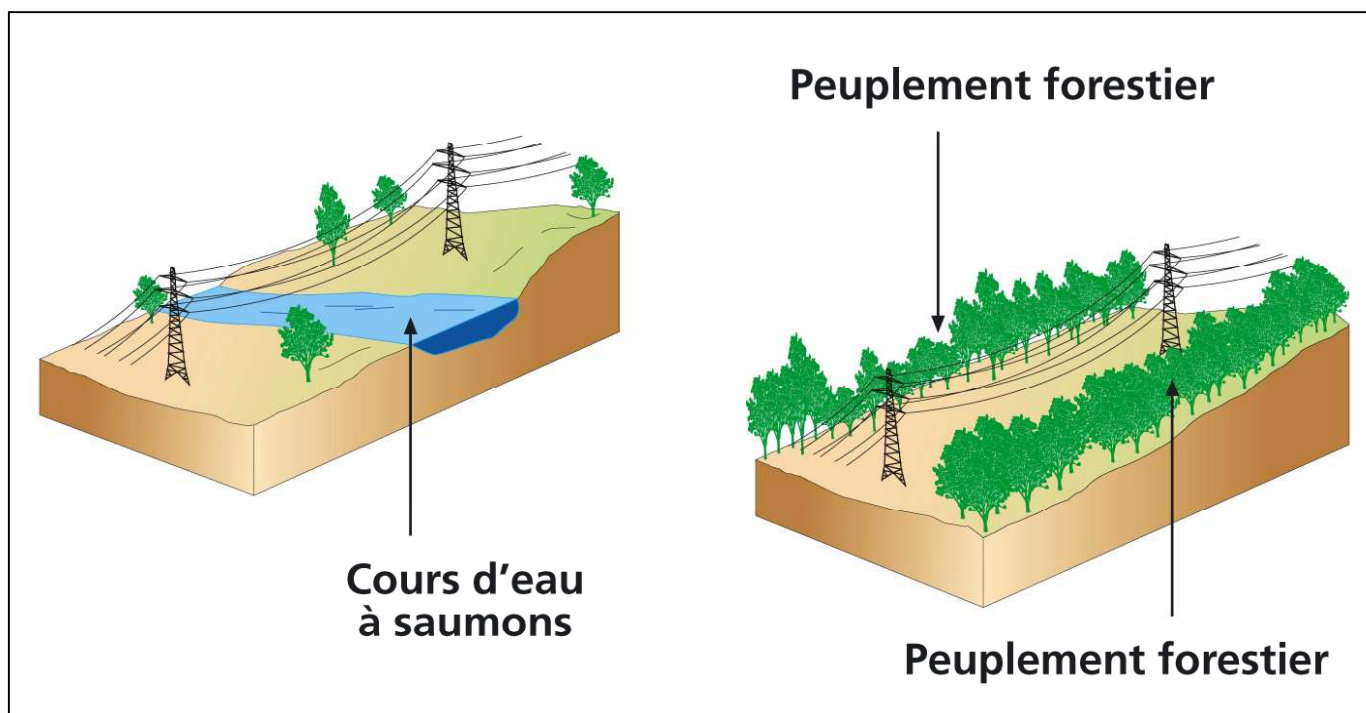
## COTENTIN MAINE : L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

*Pour analyser l'état initial de l'environnement de l'aire d'étude, deux cabinets environnementaux, appuyés par un architecte paysagiste examinent à la loupe les richesses du territoire qu'elles concernent les milieux naturels, le patrimoine local ou l'activité de l'homme...*

Dans un premier temps, les données environnementales sont recensées. Elles sont rassemblées en quatre grandes thématiques : milieu physique (relief, climat, géologie, eaux superficielles, eaux souterraines, risques naturels...), milieu naturel (faune, flore, écosystème), milieu humain (habitat et cadre de vie, urbanisme, agriculture, sylviculture...), paysage-patrimoine-tourisme ;

Ensuite, les cabinets d'environnement sélectionnent et collectent les types de données qui traduisent l'existence d'un environnement susceptible d'être affecté, directement ou indirectement, par le passage d'une ligne électrique (par exemple, les propositions de Site d'Intérêt Communautaire (sites Natura 2000) et non les captages pour l'Alimentation en Eau Potable) ;

La phase suivante consiste à analyser la mesure dans laquelle, ces données sont révélatrices d'un territoire sensible au passage d'une ligne électrique. Ainsi, pour reprendre l'exemple des propositions de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC) (sites Natura 2000), un site sélectionné en raison de son vaste habitat forestier sera beaucoup plus impacté par une ligne électrique qu'une rivière sélectionnée en raison de son peuplement piscicole ;



Il s'agit également d'identifier les enjeux du territoire et leur sensibilité vis-à-vis du passage d'une ligne électrique. Les enjeux sont des portions du territoire qui, compte tenu de leur état actuel ou prévisible, présentent une valeur au regard de préoccupations patrimoniales (biodiversité,...), esthétiques (paysage...), culturelles (patrimoine historique et archéologique...), de cadre de vie (paysage de proximité, activités de loisirs...), économique (agriculture, tourisme et loisirs).

## COTENTIN MAINE : LES SPECIFICITES DE L'AIRE D'ETUDE

***L'aire d'étude du projet Cotentin-Maine s'étend de la Manche à la Mayenne et l'Ille et Vilaine, en passant par le Calvados et l'Orne.***

L'aire d'étude est **parsemée de collines** et fragmentée par de nombreux cours d'eau dont certains présentent un intérêt écologique important avec notamment une population de saumons migrateurs (au Nord). Les altitudes maximales sont atteintes dans la partie centrale de l'aire d'étude, à proximité de Sourdeval (368 m à Saint-Martin-de-Chaulieu).

Le **bocage omniprésent**, avec une densité du réseau de haies fléchissant du Nord au Sud, constitue un habitat pour de nombreuses espèces animales (bocage à hêtre, bocage à orme, bocage à châtaignier,...). Au sein de ce bocage, prennent place certains milieux naturels particuliers remarquables par leurs habitats, leur flore et/ou leur faune. D'autres espèces végétales (plantes carnivores par exemple) et animales (insectes, amphibiens, ...) peu communes se développent dans certains milieux humides peu étendus comme, par exemple, dans les marais du Cotentin et du Bessin ou dans certains secteurs de la vallée de la Sée.

Enfin, malgré **une faible superficie de boisement** (- de 10%), les forêts (comme la hêtraie pure à aspérule dans la forêt de Fougères) ou les zones humides abritent une avifaune riche et parfois originale (courlis cendré et cisticole des joncs par exemple). Peu nombreuses au Nord de l'aire d'étude, les forêts occupent une place plus importante dans la partie Sud et dans le secteur de la Lande Pourrie.

**L'agriculture exploite et valorise l'essentiel de l'espace non bâti** (80 % de la superficie de l'aire d'étude). Les prairies et terres arables occupent la quasi totalité de la surface agricole et malgré une forte densité de poiriers à l'Est de Barenton, les vergers de grande superficie sont peu représentés.

Au nord de l'aire d'étude, les exploitations agricoles sont principalement de type bovins-lait, alors qu'elles sont plus diversifiées dans le Sud : bovins mixte, grandes cultures et herbivores, bovins viande... Plusieurs productions (lait, viande bovine, cidre) font l'objet d'Appellations d'Origine Contrôlée (AOC).

Les **parcelles agricoles aux formes géométriques sont encloses par des haies**. Il en résulte une mosaïque souvent fortement structurée par la végétation arborée, dont les couleurs et les textures varient au cours des saisons et en fonction des pratiques agricoles. Au delà, c'est l'habitat diffus, les villages et hameaux qui façonnent le paysage. Associés à la forte empreinte de l'agriculture, ils confortent l'impression d'un paysage maîtrisé qui ne laisse pas ou plus de place à l'improvisation de la nature.

Les maisons de pierre (granit, schiste, grès...) aux toits le plus souvent d'ardoises animent et ponctuent le paysage, lui donnant souvent une ambiance de **campagne traditionnelle**, même si des bâtiments plus récents (stabulations, par exemple) marquent et soulignent les évolutions en cours.

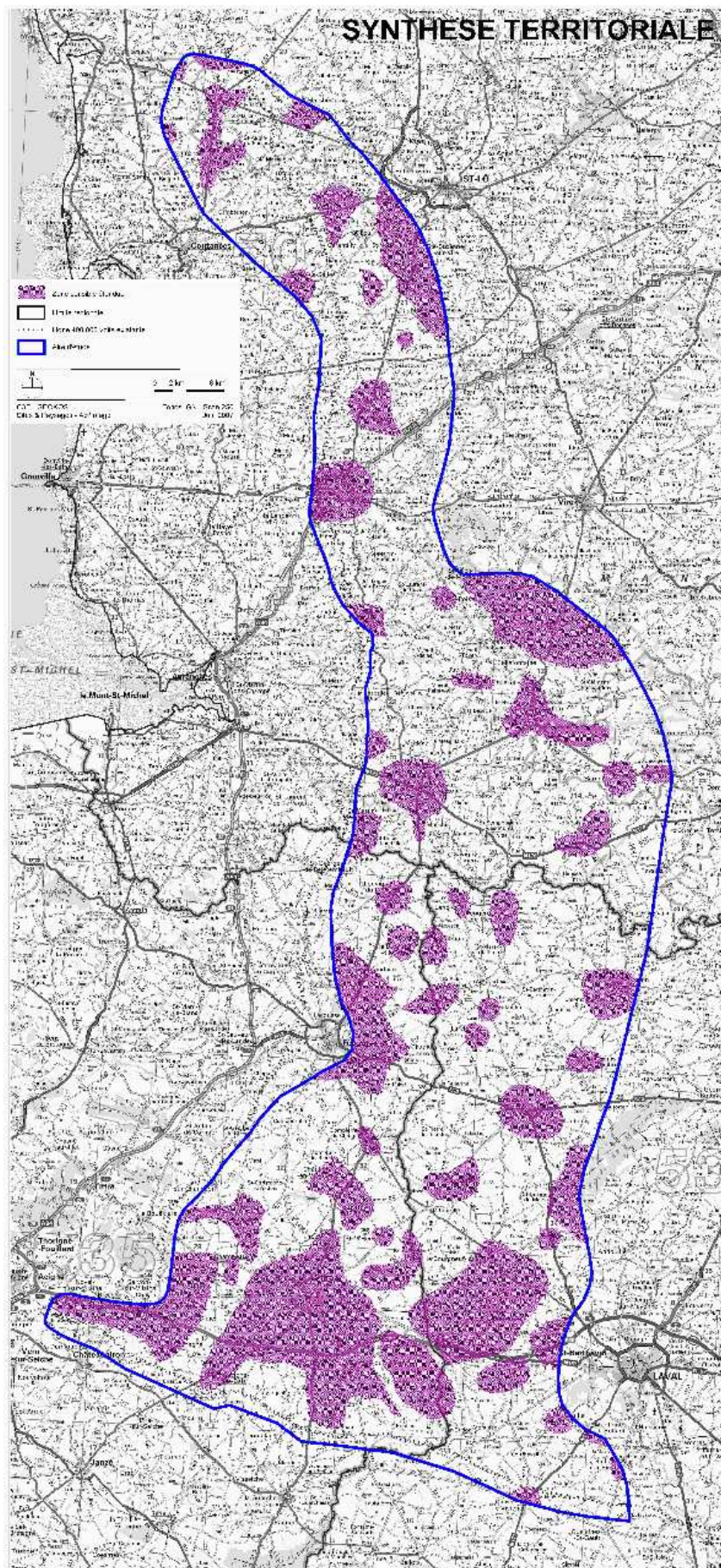
**L'activité humaine de la zone est prise en compte dans toutes ses dimensions** soit dans l'étude environnementale ou à la suite des rencontres avec les acteurs locaux (maires, associations...) : aéroports et bases ULM, projet LGV Bretagne - Pays-de-la-Loire (avec la plateforme logistique), projets routiers, parcs éoliens, projets de développement de l'urbanisation, extensions de carrières, relais hertziens, ZAC, sites et monuments protégés réglementairement (la vallée des étangs à Launay-Villers, la grande cascade de Mortain,...), vestiges archéologiques d'époques diverses (croix, menhirs, châteaux, manoirs...), ou même sites emblématiques pour les populations locales (saut de Roland, étang de Juvigné...).

On peut également noter, notamment dans la partie Sud de l'aire d'étude, plusieurs retenues d'eau, avec des objectifs divers : aménagements hydroélectriques, soutien aux débits d'étiage, à l'écrêtage des crues, à l'alimentation en eau potable et aménagements de bases de loisirs (la Cantache, la Haute-Vilaine, la Valière, les aménagements hydroélectriques sur la Sélune).

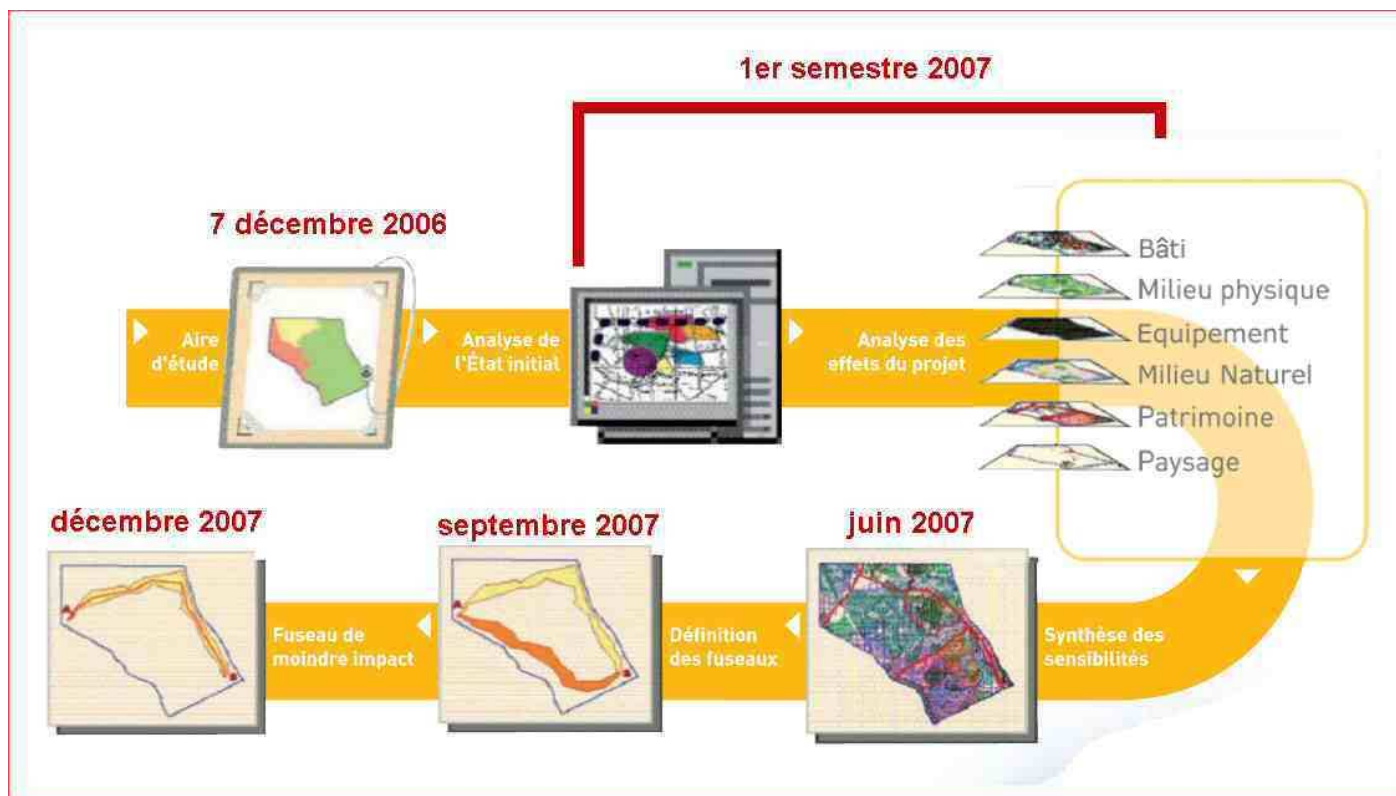
# COTENTIN MAINE : RECHERCHE DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT

*La concertation définit les caractéristiques du projet et les mesures d'insertion environnementales et d'accompagnement, ainsi qu'à apporter une information de qualité aux populations concernées.*

Cette première étape d'analyse de l'« état initial » de l'aire d'étude permet d'identifier les zones dans lesquelles il ne sera pas envisagé de fuseau.



**Dans une seconde phase, prévue entre septembre et décembre 2007, il s'agira de présenter différents partis envisageables pour choisir le parti au sein duquel sera déterminé le fuseau de moindre impact pour la ligne et les emplacements envisagés pour les postes.**



**Les zones dans lesquelles seront recherchés les fuseaux sont identifiées, le dialogue continue**

À partir de cette analyse de « l'état initial », **des fuseaux susceptibles de permettre le passage de la ligne électrique sont recherchés au travers de nouvelles rencontres avec les acteurs locaux et d'analyses environnementales plus fines.** A chacune de leurs extrémités, ils doivent inclure des emplacements possibles pour les deux postes électriques.

Puis, pour chaque fuseau, les mesures propres à réduire ou à compenser leur effet sur l'environnement et le cadre de vie sont identifiées. L'évaluation et la comparaison de ces différents fuseaux feront également l'objet de nouvelles réunions de concertation à l'automne, afin de **définir le fuseau de moindre impact** dans lequel sera recherché le tracé optimisé de la ligne.

A ce stade, **une enquête publique**, à laquelle sera jointe **l'étude d'impact**, permettra ensuite de recueillir les observations de la population riveraine.

Après obtention de la Déclaration d'Utilité Publique, un dialogue est engagé avec les communes concernées, les chambres d'agriculture, l'administration, les propriétaires et les exploitants afin de dégager, dans toute la mesure du possible, un consensus sur **l'emplacement exact des pylônes et des postes électriques.**

# COTENTIN-MAINE :

## UN DIALOGUE PERMANENT AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS LOCAUX

*L'implantation des lignes et postes électrique en domaine public ou en domaine privé, confère à RTE des responsabilités spécifiques tant par rapport aux citoyens et à leurs droits que par rapport à l'environnement.*

*Conformément au principe de transparence qui guide son action, RTE développe son réseau par un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs locaux. Objectif : trouver le meilleur équilibre entre, d'une part le respect de l'intérêt général que sert chaque projet de développement du réseau et, d'autre part la préservation de l'environnement et du cadre de vie des territoires concernés.*

Les projets de création d'ouvrage font l'objet d'une procédure précise de détermination de leur lieu d'implantation, sous l'autorité du préfet. Elle met en présence le **ministère de l'Industrie (DIDEME)**, compétent pour délivrer les Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des lignes 400 000 volts ; les **Préfets de département**, compétents pour délivrer les DUP des postes électriques et responsable de l'instruction administrative (pilotage, information à la DIDEME, ...) ; les **services de l'Etat** (DRIRE, DIREN, DDE, ...) experts auprès du préfet pour apprécier le projet ; les **maires, les associations, les particuliers**. Elle se déroule selon différentes étapes, au cours desquels les critères humains et environnementaux sont systématiquement pris en compte pour minimiser l'impact du projet :

1. **La concertation** : La concertation se déroule sous l'égide des Préfets de département, et prend la forme de réunions associant les services de l'Etat, les élus, les associations représentatives des populations concernées et le maître d'ouvrage. Elle vise à définir les caractéristiques ainsi que les mesures d'insertion environnementales et d'accompagnement du projet ainsi qu'à apporter une information de qualité aux populations concernées par le projet.

La première phase porte sur la présentation du projet et la délimitation de la zone de recherche d'un site ou d'un cheminement (dénommée « aire d'étude ») suffisamment large pour n'écarter aucune solution.

La seconde phase consiste à procéder au recensement des différentes contraintes à l'intérieur de cette aire d'étude, à la présentation de différents partis envisageables et au choix d'un parti au sein duquel sera déterminé le fuseau de moindre impact pour la ligne et les emplacements envisagés pour les postes.

2. **L'étude d'impact** : A partir d'une analyse de l'état initial du site et de son environnement (milieux naturels, espaces agricoles, forestiers, maritimes, de loisirs et également patrimoine culturel, habitat,...), l'étude d'impact évalue les effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement.

Elle présente ensuite les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement, ainsi que les mesures envisagées pour supprimer, réduire et si possible compenser les effets du projet sur l'environnement.

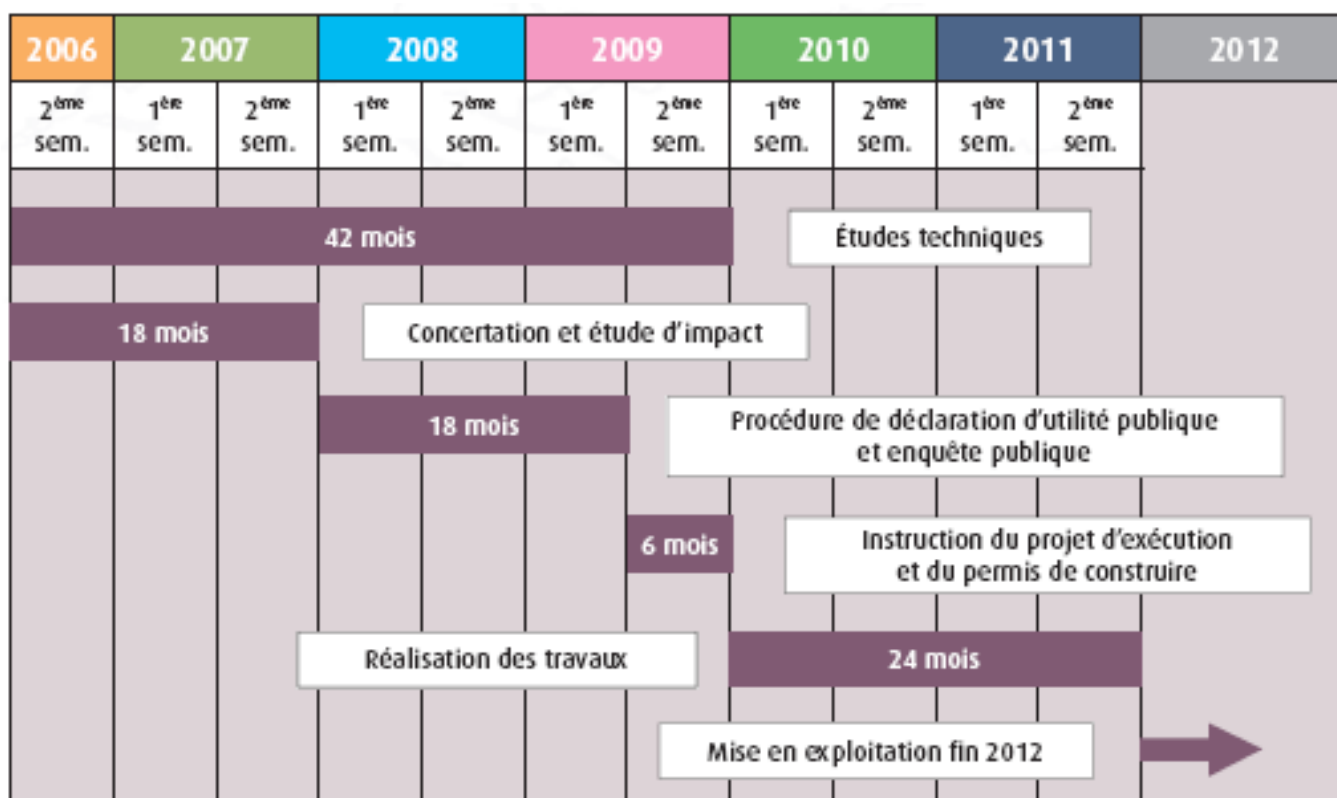
La publicité de l'étude d'impact est assurée grâce à l'enquête publique, voire pour certains projets et à titre subsidiaire grâce à une mise à disposition sur le site internet de RTE. Elle est accompagnée d'un résumé non-technique, en facilitant la prise de connaissance par le public.

3. **La demande de Déclaration d'Utilité Publique** : La DUP a pour objet d'affirmer le caractère d'intérêt général d'un projet de ligne ou de poste électrique.

La demande de DUP est instruite par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), par délégation du Préfet. Elle comporte une consultation des maires et des services de l'Etat ainsi qu'une enquête publique préalable, organisée dans les communes concernées. Diligentée par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête désigné(e) par le Président du tribunal administratif, cette enquête d'une durée minimale d'un mois, permet de tenir le public informé du projet et de recueillir ses observations.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur (ou la commission d'enquête) rédige un rapport qui relate le déroulement de l'enquête puis donne un avis personnel et motivé sur le projet. Le dossier complet de l'enquête est adressé au préfet qui le transmet à RTE pour réponses aux observations du public et du commissaire enquêteur.

4. **L'élaboration du projet de détail** : RTE élabore le projet de détail de l'ouvrage, en liaison notamment avec les services de l'administration, les communes concernées et les chambres d'agriculture. Il engage ensuite avec les propriétaires et les exploitants un dialogue destiné à permettre de dégager, dans toute la mesure du possible, un consensus sur le tracé de détail des lignes et l'emplacement exact des postes.



## **COTENTIN MAINE : UNE INFORMATION TRANSPARENTE**

***Conformément aux engagements pris lors du débat public, RTE veille à ce que l'ensemble des personnes concernées par le projet ait accès à une information transparente, pédagogique et fiable sur le projet et les avancées de la concertation. Dans cet objectif, différents outils sont accessibles au public.***

### ***Une lettre d'information des acteurs de la concertation : « Trait d'union »***

Diffusée à l'ensemble des acteurs de la concertation (élus, services de l'état, chambres consulaires, associations et organisations représentatives de la population), cette lettre d'information est destinée à informer de l'avancée de la concertation, clarifier les choix et répondre aux interrogations.

Elle est consultable en mairie et accessible sur le site [www.cotentin-Maine.com](http://www.cotentin-Maine.com).

### ***Un site internet : [www.cotentin-maine.com](http://www.cotentin-maine.com)***

Le site internet [www.cotentin-Maine.com](http://www.cotentin-Maine.com) vise à permettre l'accès de tous à l'actualité du projet et à une information aussi complète que possible sur : son opportunité, ses caractéristiques techniques, ses modalités de réalisation.

Accès à différentes publications ou document thématiques, lien avec le site créé lors du débat public, coordonnées des interlocuteurs RTE... Ce site est enrichi au fur et à mesure du projet pour répondre le plus précisément possible aux attentes de la population concernée par le projet

### ***Des documents d'information thématiques***

En fonction de la nécessité d'information exprimée par la population concernée par le projet, RTE publiera des documents d'information permettant d'expliquer de manière pédagogique et approfondie certaines thématiques spécifique.

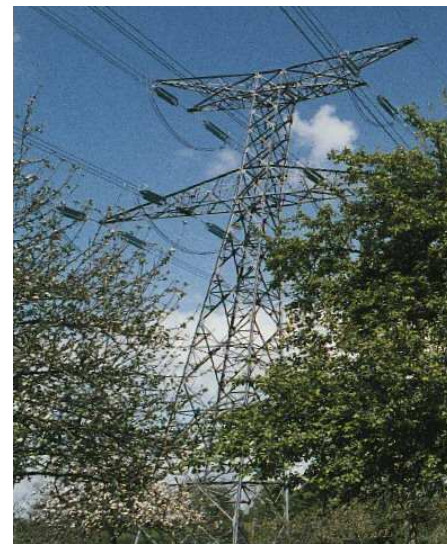
A ce stade, et compte tenu des préoccupations exprimées notamment à l'occasion du débat public, des documents ont été réalisés sur : les champs électromagnétiques, les courants électriques parasites dans les exploitations agricoles, l'enfouissement des lignes 400 000 volts.

Ils sont accessibles sur le site [www.cotentin-maine.com](http://www.cotentin-maine.com) ou sur simple demande à RTE.

## COTENTIN MAINE : EN BREF

### ***Pourquoi une nouvelle ligne électrique ?***

Le 4 mai 2006, EDF a annoncé sa décision de mettre en service un troisième groupe de production d'électricité à Flamanville, de technologie EPR. Un tel accroissement de la production du Nord Cotentin exposerait à des risques sérieux de coupure d'électricité étendue. Face à ces risques, la construction d'une ligne aérienne à 400 000 volts en direction du sud apparaît comme la solution la plus adaptée au regard des enjeux techniques, économiques et environnementaux.



### ***En quoi consiste le projet ?***

Le projet consiste en la création d'une ligne électrique à 400 000 volts, d'environ 150 km de long, avec un pylône de 45 à 65 m de haut tous les 500 mètres en moyenne.

Son aspect serait similaire à la ligne existante reliant les postes de Manuel (commune de l'Etang-Bertrand dans la Manche) et de Domloup (à l'est de Rennes). A chacune de ses extrémités, un poste électrique est nécessaire pour raccorder la nouvelle ligne au réseau de transport.

### ***Où sera localisée la ligne ?***

La ligne ne partira pas de Flamanville même, mais d'un poste électrique qui pourrait être localisé au plus près de l'endroit où se séparent les deux lignes à 400 000 volts actuelles (l'une en direction de Rennes, l'autre de Rouen), c'est-à-dire aux environs de la commune de Périers (Manche).

Le poste électrique d'arrivée de la ligne devra être raccordé à la ligne existante qui relie les postes de Domloup (à l'est de Rennes) et des Quintes (à côté du Mans).

Le fuseau de moindre impact de la ligne devrait être arrêté en fin d'année 2007, à l'issue d'une démarche progressive de concertation et d'identification des enjeux locaux, notamment en terme de cadre de vie et d'environnement.

Cette concertation avec les acteurs locaux garantira également une vision partagée de l'évolution du contexte économique, industriel et énergétique régional qui permettra au projet d'accompagner le développement du territoire.

### ***Combien coûtera la ligne ?***

Le coût de construction de la ligne est estimé à 150 millions d'euros, auquel s'ajoute celui de la construction ou de l'adaptation des deux postes électriques. Le montant total du projet serait d'environ 200 millions d'euros, en fonction des options retenues.

#### **EN QUELQUES CHIFFRES**

⇒	longueur de la ligne	~ 150 km
⇒	nombre de pylônes	~ 300
⇒	coût total du projet	~ 200 M€
⇒	nombre de communes traversées	~ 50
⇒	emplois liés au chantier	~ 200
⇒	montant du plan d'accompagnement de projet	~ 12 à 15 M€
⇒	montant des taxes perçues par l'ensemble des communes situées sur le tracé de la ligne	~ 900.000 €/an

## COTENTIN MAINE : RTE, LE MAÎTRE D'OUVRAGE

***RTE, société anonyme filiale du groupe EDF, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.***

***RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (EDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport.***

### **Les missions de RTE**

**RTE doit assurer la continuité et la qualité du service de transport d'électricité.**

A ce titre il doit garantir :

⇒ **L'ajustement à tout moment, de la production à la consommation.** Puisque l'électricité ne se stocke pas à l'échelle industrielle, à tout instant, la production d'électricité doit être égale à celle qui est consommée. RTE veille donc à assurer, en permanence, un équilibre entre les offres de production et les besoins de consommation qui varient selon des facteurs multiples comme la saison, la météo, l'heure de la journée... Des prévisions réalisées à partir des statistiques des années précédentes définissent les besoins théoriques nécessaires qui sont ajustés en permanence.

⇒ **La sûreté de fonctionnement du système électrique.** RTE doit ainsi réagir quasi instantanément en cas d'aléas ou de panne pour adapter la configuration du réseau et permettre à tout moment le passage de l'électricité.

⇒ **L'entretien et le développement du réseau public de transport d'électricité.**

Différents événements affectent au quotidien le bon fonctionnement du système électrique tels que les coups de foudre, les pannes de matériel, les détériorations de câbles souterrains lors de travaux... Ils entraînent des perturbations du courant, parfois même des coupures. Ces altérations de la qualité du courant peuvent occasionner de sérieux désagréments, pour les process industriels. C'est pourquoi la qualité de fourniture est une préoccupation majeure de RTE. Ceci se traduit par une grande vigilance dans le contrôle des ouvrages électriques et un souci de garantir constamment le professionnalisme de ses équipes.

Le développement du réseau de transport est nécessaire pour :

- ⇒ raccorder de nouveaux clients producteurs, distributeurs ou consommateurs,
- ⇒ répondre à la croissance diffuse des consommations,
- ⇒ rendre plus fluide le marché à l'échelle européenne,
- ⇒ renouveler le réseau lorsqu'il devient vétuste.

**La recherche de solutions techniques se fait au travers d'une concertation ouverte avec les collectivités, le monde associatif et le public concerné.**

# INFORMATIONS PRATIQUES

## INTERLOCUTEURS DU PROJET

### **Directeur de projet national : Jean-Marc PERRIN**

Représentant de la direction de RTE, maître d'ouvrage du projet, il assure la responsabilité générale du projet auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

### **Chef de projet national : Gaëtan DESQUILBET**

Par délégation du Directeur de projet, il assure le pilotage opérationnel du projet. Il est notamment chargé de l'intégration de l'ouvrage dans l'environnement et des études techniques. Il coordonne la construction de l'ouvrage jusqu'à sa mise en service.

### **Cabinets environnementaux**

- C3E : Dominique MICHELAND
- GEOKOS : Jean-Marc PAGES

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**[www.cotentin-maine.com](http://www.cotentin-maine.com)**

**[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)**

Contact presse : Laurence Lessard  
Téléphone fixe : 01.30.45.67.44  
Tél. Portable : 06.69.51.21.86  
E-Mail : [laurence.lessard@rte-france.com](mailto:laurence.lessard@rte-france.com)  
Adresse : RTE – 2, square Franklin – BP 443 – 78055 Saint Quentin en Yvelines Cedex